



Dix ans de CDD

Par patou18

bonjour,

Infirmière, j'ai passé dix ans, sans interruption, en CDD dans la fonction publique hospitalière dans le cadre d'un cumul emploi retraite(CDD variables en durée, 3,6,et 12 mois)

je n'ai pas été renouvelée au terme de mon dernier contrat

j'aimerais savoir si j'aurai dû bénéficier d'un CDI au bout de six ans et ainsi avoir droit aux indemnités de licenciement ou si le fait de rester en CCD m'ouvrirait droit à la prime de précarité depuis 2021

Merci pour votre réponse

Par kang74

Bonjour

La prime de précarité n'est pas du pour les contrats de plus d'un an .

Il faut voir si vos CDD sont continus et s'ils le sont si cela correspond bien à une continuité de contrat (établissement, fonction etc)

Par patou18

rebonjour

effectivement les contrats se sont enchaînés, le plus long a été de 1 an; même fonction, même établissement, même temps de travail, jusqu'en 2020 pour besoin permanent puis à partir de 2021 pour remplacement de poste vacant. J'ai atteint mes six ans de CCD en plein milieu d'un contrat n'était il pas réputé être à durée indéterminée?

merci et bonne journée